



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maintien

Question écrite n° 100702

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la question de la sécurité et de la présence policière aux abords du Champ de Mars. En effet, avec l'arrivée de l'été et des longues soirées, de nombreux parisiens profitent des vastes pelouses du champ de mars pour organiser des dîners et profiter ainsi de cet espace vert au pied de la tour Eiffel. Hélas, ces soirées de convivialité sont parfois gâchées par des groupes de trois ou quatre jeunes sillonnant le jardin, bousculant les personnes, les agressant et essayent de dérober leurs biens (portefeuilles, téléphones mobiles...). Aussi, alors que la saison estivale débute et que les rassemblements de ce genre au Champ de Mars vont se multiplier, il aimerait savoir quelles mesures il compte prendre pour assurer une sécurité et une tranquillité optimales aux alentours de ce secteur.

Texte de la réponse

Le Champs de Mars, espace vert au pied de la Tour Eiffel (monument de Paris le plus fréquenté en 2005), attire en été, outre les touristes, de nombreux citoyens à la recherche d'un lieu de détente. Il s'en suit des phénomènes de vente à la sauvette et de mendicité. La lutte contre ces pratiques fait l'objet d'opérations quotidiennes, qui ont déjà permis d'engager 870 procédures avec saisie depuis le début de l'année 2006. Les faits de délinquance tels que les vols à la tire et les vols avec violence, propres aux lieux à forte vocation touristique, connaissent également une recrudescence en période estivale. Au cours du premier semestre de cette année, 22 vols avec violence ont été recensés. Des renforts de fonctionnaires de police ont été déployés. La vigie Tour Eiffel est ouverte jour et nuit et reçoit le soutien des policiers de quartier en VTT (dont l'effectif global a été porté à 30 - soit de plus -) de 9 h 30 à 22 h 30, l'été. En outre, une patrouille équestre de la Garde républicaine exerce des actions de surveillance régulière les après-midis. Après 22 h 30, deux équipes de la brigade de nuit et de la brigade anti-criminalité locales sont mobilisées jusqu'à 3 heures du matin pour assurer la sécurité publique et remédier aux difficultés provoquées par le comportement agressif de plusieurs bandes de jeunes depuis le début de l'été. Elles peuvent être appuyées, le cas échéant, par la brigade anti-criminalité 75 voire par des effectifs des arrondissements limitrophes. En matière de répression des actes de délinquance, les fonctionnaires de la brigade anti-criminalité du 7^e arrondissement surveillent tout spécialement le Champ de Mars. Par ailleurs, pour endiguer les vols, les forces de police locales sont régulièrement confortées dans leur action par la compagnie de sécurisation, qui dispose notamment d'une composante civile de détection, de surveillance et de neutralisation des malfaiteurs qui opèrent au moyen de véhicules deux-roues.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100702

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7727

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10392